

## **POLITIQUE POUR L'ANR DE LA SRC**

### **DIVERSITÉ ET INCLUSION**

L'ANR de la SRC s'engage à favoriser un environnement diversifié et inclusif où tous les membres, qu'ils occupent des rôles de leadership, qu'ils fassent partie du personnel, qu'ils soient bénévoles, ou qu'ils soient des membres en général, se sentent respectés et appréciés sans égard au sexe, à l'âge, à la race, à l'ethnicité, à l'origine nationale, à l'orientation ou à l'identité sexuelle, au handicap, à l'éducation, à la langue, au lieu de résidence ou à tout autre critère de différenciation.

L'ANR de la SRC s'engage à éviter toute discrimination et à offrir des occasions justes et équitables de se présenter aux élections, de faire du bénévolat, d'obtenir un emploi et de progresser dans tous nos domaines d'activité.

L'ANR de la SRC s'engage à donner l'exemple de la diversité et de l'inclusion dans toutes ses activités et ses communications, et à maintenir un traitement juste et équitable pour tous.

En tant que membres, nous respectons la valeur que les diverses expériences de vie apportent à l'ANR de la SRC et nous nous engageons à écouter et à prendre en compte les points de vue qui peuvent être contraires aux nôtres.

**L'ANR de la SRC se fixe les objectifs suivants en vue d'établir et de maintenir la diversité et l'inclusion au sein de l'organisation :**

- Nous identifierons et traiterons les inégalités dans nos politiques, nos programmes et nos services.
- Nous documenterons les progrès dans nos pratiques et activités de diversité et d'inclusion.
- Nous lutterons contre les inégalités systémiques à tous les niveaux de l'ANR de la SRC et nous nous attaquerons à ces inégalités conformément à la présente politique ainsi qu'à notre mission, notre vision et nos valeurs.
- Nous consacrerons du temps et des ressources à accroître la diversité au sein de la direction à tous les niveaux de l'organisation.
- Nous nous engageons à diriger avec respect et tolérance.

## **L'ANR de la SRC fera promotion de la diversité et de l'inclusion en :**

- créant de nouvelles occasions d'apprentissage et de sensibilisation, ainsi que des politiques transparentes en vue de développer une compréhension et une appréciation de l'importance de la diversité et de l'inclusion à l'échelle de notre organisation;
- prenant des mesures spécifiques en vue d'améliorer la diversité dans les postes de leadership;
- trouvant des ressources pour nos membres sous-représentés par la consultation d'autres organisations également engagées dans des efforts de diversité et d'inclusion;
- développant des ressources à l'interne qui démontrent notre engagement envers la diversité et l'inclusion;
- militant en faveur de politiques publiques qui font la promotion de la diversité et de l'inclusion;
- remettant en question les systèmes et les politiques, tant à l'interne qu'à l'externe, qui favorisent ou poursuivent la discrimination fondée sur l'un ou l'autre des motifs interdits par la loi canadienne sur les droits de la personne.